



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement en date du 5 avril 2022.

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire en consultant le site Internet de la Municipalité au www.ste-christine.com, dans la section greffe, ou en adressant une demande par courriel à directiongenerale@ste-christine.com

Donné à Sainte-Christine ce 20 avril 2022.

La directrice générale et
Greffière-trésorière,

Heidi Bédard